

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 5 mai 2020

COVID-19 : industriels et distributeurs dentaires lancent un appel à la vigilance sur les équipements de protection individuelle

Le COMIDENT appelle l'Etat et l'ensemble de la filière bucco-dentaire à la vigilance sur les approvisionnements en équipements de protection individuelle (EPI) et en produits de désinfection, essentiels à la sécurité des cabinets dentaires et des laboratoires de prothèse dentaire en période de COVID-19.*

Une reprise progressive des soins bucco-dentaires est aujourd'hui indispensable, c'est un enjeu de santé publique.

Pour la permettre, l'approvisionnement en EPI (gants, masques, surblouses, charlottes et lunettes) et produits désinfectants (surfaces, instruments, empreintes) est essentiel. Sans ces produits, la sécurité des patients, des professionnels de santé et des prothésistes dentaires ne peut être assurée, et la continuité des soins serait compromise.

Depuis le début de l'épidémie, les producteurs et distributeurs ont adapté leurs chaînes d'approvisionnement pour répondre à ces besoins, notamment en ce qui concerne les masques FFP2.

Le défi est immense : la concurrence mondiale sur ces produits, souvent fabriqués en Asie, est extrême, et les difficultés logistiques sont très importantes.

Dans ces conditions inédites, une attention particulière doit être portée sur le marché des équipements de protection individuelle et de produits de désinfection :

- **Le volume d'EPI et de produits de désinfection** mis à disposition des cabinets **devra être assuré sur une période suffisamment longue** pour anticiper les regains de tension prévisibles sur les approvisionnements. A ce jour, plusieurs gammes de produits restent soumises à des risques de pénuries.
- **Leur conformité doit faire l'objet d'un contrôle accru de la part des autorités** : encore trop de produits non-conformes sont aujourd'hui distribués.
- Les cabinets ou prothésistes de dentaires **doivent bénéficier d'un soutien financier public pérenne**, qui s'étendra tout au long de l'épidémie pour acquérir ces produits. Leurs prix ont considérablement augmenté ces dernières semaines.

« Au regard de la crise inédite que nous vivons aujourd'hui, la priorité doit être donnée à la collaboration de tous et au déploiement en masse d'équipements essentiels pour assurer la continuité des soins bucco-dentaires. Avec leur connaissance des schémas logistiques et des produits, nos entreprises ont un rôle important à jouer. », déclare Henri Rochet, Président du COMIDENT.

Contacts : celine.wurtz@comident.fr / 01 48 74 11 08

*Organisation professionnelle des **entreprises de la santé bucco-dentaire**, le **COMIDENT** rassemble plus de 150 fabricants et distributeurs de dispositifs médicaux dentaires en France (6.000 emplois), essentiels à l'activité des 42.000 chirurgiens-dentistes et des 18.000 prothésistes dentaires. **Fortement investies dans la R&D**, ces entreprises **appuient la mutation des parcours de soins et le renouvellement des approches médicales des professionnels de santé** (<https://www.comident.fr/>).